



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin officiel

Santé

Protection sociale

Solidarité

N° 10 *bis*

26 novembre 2020

Sommaire chronologique

Pages

26 novembre 2020

Lettre ministérielle du 26 novembre 2020 relative à la poursuite de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.....

1

SANTÉ
SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

**Lettre ministérielle du 26 novembre 2020 relative à la poursuite
de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière**

NOR : SSAC2030548X

*Le ministre des solidarités et de la santé
à Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents.*

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est désormais lancée depuis le 13 octobre et nous arrivons au terme de la première période que j'avais fixé au 30 novembre.

En cohérence avec l'avis de la Haute Autorité de santé, et dans le contexte sanitaire complexe lié à la circulation active de la COVID-19, cette première période a été marquée par la priorisation de la vaccination en direction des publics les plus fragiles, des professionnels de santé et de tout professionnel en contact régulier et prolongé avec les personnes à risque de grippe sévère.

La stratégie de priorisation à laquelle vous avez contribué avec beaucoup d'engagement, a été parfaitement comprise du grand public, et les personnes ciblées ont manifesté leur volonté de se faire vacciner dès les premiers jours de la campagne. Nous ne pouvons que nous en féliciter et je vous remercie de vous être tous mobilisés.

Ainsi, à l'approche de la fin du mois de novembre, les données de dispensation et de remboursement montrent qu'environ 80 % des vaccins ont été dispensés auprès des personnes âgées de 65 ans et plus, et qu'il y a d'ores et déjà plus de primo-vaccinés que l'an dernier, notamment parmi les 65 ans et plus.

La dynamique de la campagne a elle aussi été exceptionnelle et, à fin novembre, toutes les doses de vaccins précommandées par les pharmacies d'officines et les établissements de santé et médico-sociaux seront livrées et rapidement dispensées en totalité.

Cependant le contexte dans lequel se déroule cette campagne est inédit, et nous devons continuer de protéger les plus fragiles d'une double infection grippe et Covid 19, car les personnes à risque de développer une infection grave à la Covid-19 sont également celles qui sont le plus exposées aux formes sévères de la grippe saisonnière.

Nous devons également conforter la protection des professionnels qui les entourent et qui garantissent dans cette crise sanitaire, la continuité des soins. Ils ont exprimé une adhésion beaucoup plus forte à la vaccination, et leur répondre doit rester un enjeu essentiel de cette campagne.

Aussi, pour renforcer notre objectif de santé publique, et dans l'attente des premières estimations de couverture vaccinale qui me parviendront en décembre, **je vous demande de continuer à réserver la vaccination en direction des publics et professionnels cibles des recommandations vaccinales**, comme l'a recommandé la Haute Autorité de santé dans son avis du 20 mai 2020 et ce, **jusqu'à la fin du mois de décembre**.

Je souhaite donc que chaque professionnel prescripteur et vaccinateur contre la grippe continue de porter cette stratégie de priorisation comme vous l'avez fait jusqu'à présent, ce dont je vous remercie.

Les vaccins commandés par l'Etat, et qui sont mobilisés à partir de cette semaine puis ensuite tout le mois de décembre, seront donc ainsi orientés en priorité vers les publics fragiles et les professionnels les prenant en charge, en trois grandes séquences. Un premier temps vers les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, puis en établissements de santé et enfin, en fonction de la situation et de l'évaluation des besoins, vers les pharmacies d'officines.

Les bulletins épidémiologiques de Santé publique France montrent que la grippe n'est pas encore présente sur le territoire. La campagne de vaccination se termine en principe le 31 janvier, nous avons donc le temps d'amplifier nos efforts grâce à votre implication et la mobilisation des vaccins commandés par l'Etat.

Je vous remercie de relayer ce courrier auprès de vos réseaux de professionnels, en sachant pouvoir compter sur votre mobilisation dans la poursuite de cette campagne.

La présente lettre fera l'objet d'une mise en ligne sur le bulletin officiel du ministère.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VÉRAN

A l'attention de :

Madame Anne-Marie CURAT, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes.

Madame Carine WOLF, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Monsieur Patrick BOUET, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Monsieur Patrick CHAMBOREDON, Président du Conseil national de l'Ordre des infirmiers.